

CALENDRIER DE PAIE AED
ANNEE SCOLAIRE 2026/2027
(à conserver et à afficher)

	DOCUMENTS A TRANSMETTRE IMPERATIVEMENT AU MUTUALISATEUR TOUT AU LONG DE L'ANNEE (pour les dossiers complets de début d'année, se référer aux listes de documents à fournir)		
	TOUS LES DOCUMENTS SONT A TRANSMETTRE PAR MAIL : mutualisation92@ac-versailles.fr	DERNIERE LIMITE PAR MAIL A TRANSMETTRE SANS DELAI (seront traitées dans la mesure du possible, en fonction du caractère urgent vérifié par notre service)	
	☒ Contrats et avenants ☒ Transports (tous les mois si coupons mensuels) ☒ Dossiers de SFT ☒ Arrêts maladie ☒ Changements d'adresse / de RIB ☒ Attestation d'affiliation à la sécurité sociale en cas de changement ☒ Courriers de l'administration fiscale, de la CPAM, Avis à tiers détenteur...	☒ RUPTURES de contrat : copie écran ASSED + courrier (fin de période d'essai, démission...) ☒ Absences injustifiées (dès 48h) : suspicion d'ABANDON DE POSTE ☒ Demande de retrait sur salaire ☒ Longs arrêts maladie, surtout pour les salariés ayant peu d'ancienneté ☒ Renouvellements des titres de séjour (et prolongation du contrat si besoin)	A titre indicatif et prévisionnel, les salaires sont versés aux dates suivantes :
PAIE DU MOIS DE	Les documents ci-dessus sont à transmette selon la date limite ci-dessous :		
	Limite gestion courante	Date clôture de paie	
SEPTEMBRE	Lundi 03/09/2026 (renouvellements)	Vendredi 20/09/2026	28/09/2026
	Vendredi 07/09/2026 (Nouveaux)		
OCTOBRE	vendredi 9 octobre 2026	vendredi 16 octobre 2026	28/10/2026
NOVEMBRE	lundi 16 novembre 2026	vendredi 20 novembre 2026	26/11/2026
DÉCEMBRE	vendredi 4 décembre 2026	vendredi 11 décembre 2026	22/12/2026
JANVIER	jeudi 14 janvier 2027	jeudi 21 janvier 2027	28/01/2027
FÉVRIER	jeudi 28 janvier 2027	vendredi 5 février 2027	25/02/2027
MARS	vendredi 12 mars 2027	lundi 22 mars 2027	26/03/2027
AVRIL	vendredi 2 avril 2027	mercredi 21 avril 2027	28/04/2027
MAI	jeudi 13 mai 2027	jeudi 20 mai 2027	27/05/2027
JUIN	vendredi 11 juin 2027	lundi 21 juin 2027	25/06/2027
JUILLET	vendredi 2 juillet 2027	mercredi 7 juillet 2027	29/07/2027
AOÛT	jeudi 8 juillet 2027	mardi 24 août 2027	27/08/2027

REMARQUES :

Les dates de clôture de paie sont transmises à titre indicatif.

Remboursements de **transport** : annuels -> paie de novembre / Mensuels -> paie de décembre.

S.F.T. des salariés renouvelés : pas d'interruption du versement pour les enfants de moins de 16 ans.

Pour les enfants entre 16 et 19 ans, fournir un **certificat de scolarité** avant le mois de décembre.

Nouveaux dossiers de S.F.T. : -> paie de **décembre**.